

RÈGLEMENT DES CANTINES ET DE LA GARDERIE SCOLAIRES
de Saint-Angeau et de Saint-Amant-de-Bonnieure
du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus

Prix du repas (tarifs applicables à compter du 1er septembre 2020 inchangés par rapport aux tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2019) :

- 2.48 € par enfant domicilié à Val-de-Bonnieure
- 3.24 € par enfant domicilié dans une commune autre que Val-de-Bonnieure,
- 4.75 € pour les instituteurs et les adultes.

GARDERIE de 7h et 7h30 uniquement sur réservation au moins une semaine à l'avance, directement à la garderie (07.72.43.23.87 ou 06.88.37.94.16). Prix de la garderie : 0,75 € par demi-heure commencée (le matin, à partir de 7h 30 et le soir de 16h30 à 18h30). **ATTENTION : à compter du 1^{er} septembre 2020**, en raison des règles sanitaires liées à la COVID 19, et en particulier à la lourdeur du protocole lié à l'entretien des locaux, **la garderie fermera à 18 H 30**. Si toutefois, vous n'aviez aucune possibilité de garde pour votre ou vos enfants sur le créneau 18 h 30 - 19 h 00 (heure habituelle de fermeture de garderie), veuillez contacter le secrétariat de mairie au 05.45.39.21.45. Un retour aux horaires normaux pourra intervenir en cours d'année scolaire suivant l'évolution sanitaire.

Pour information : tarif du transport scolaire : forfait de 16.50 €/mois et par famille : *inscription au secrétariat de la mairie de Val-de-Bonnieure au moins une semaine avant la 1^{ère} utilisation du service.*

FACTURATION

Toutes les absences sont déduites. Les factures mensuelles sont établies par la commune de Val-de-Bonnieure puis imprimées et transmises aux parents par les services du Trésor Public.

PAIEMENT

Vous pouvez régler à **partir des avis des sommes à payer, que vous recevrez tous les mois**,

- **Par carte bancaire, en ligne en vous connectant à l'adresse suivante www.tipi.budget.gouv.fr**
- **En numéraire ou par carte bancaire** auprès d'un buraliste qui encaisse les paiements pour les Finances Publiques <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
- **Par chèque** (n'oubliez pas de joindre le coupon en bas de votre avis des sommes à payer).

Les mensualités sont calculées en fonction du nombre de jours de fréquentation de la cantine.

Le décompte mensuel est indiqué ci-dessous

MOIS	JOURS DE CANTINE	ENFANTS domiciliés à Val-de-Bonnieure	ENFANTS domiciliés dans une commune extérieure
Septembre	17	42.16 €	55.08 €
Octobre	10	24.80 €	32.40 €
<i>Congés de Toussaint : vendredi 16 octobre au soir au lundi 2 novembre 2020 au matin</i>			
Novembre	17	42.16 €	55.08 €
Décembre	11	27.28 €	35.64 €
<i>Congés de Noël : vendredi 18 décembre 2020 au soir au lundi 4 janvier 2021 au matin</i>			
Janvier	16	39.68 €	51.84 €
Février	8	19.84 €	25.92 €
<i>Congés d'hiver : vendredi 5 février 2021 au soir au lundi 22 février 2021 au matin</i>			
Mars	18	44.64 €	58.32 €
Avril	9	22.32 €	29.16 €
<i>Congés de printemps : vendredi 9 avril 2021 au soir au lundi 26 avril 2021 au matin</i>			
Mai	14	34.72 €	45.36 €
<i>Congé exceptionnel du mardi 11 mai 2021 au soir au lundi 17 mai 2021 au matin</i>			
Juin	17	42.16 €	55.08 €
Juillet	4	9.92 €	12.96 €
<i>FIN d'année scolaire : vendredi 4 juillet 2021 au soir</i>			
TOTAUX	141	349.68 €	456.84 €

Il est rappelé que l'accès aux cantines est interdit aux parents pour des raisons sanitaires.

Les menus affichés aux écoles sont disponibles sur site de la mairie. Pour tous problèmes liés à la facturation, s'adresser à la mairie de Val-de-Bonnieure. Les élus responsables des cantines sont : Madame Aurélie LACROIX, Maire et Monsieur Jean-Yves MORELLEC, adjoint au Maire en charge des écoles.

Pour toutes questions liées aux cantines, garderie et transport scolaires, veuillez contacter : **La commune de Val-de-Bonnieure** Siège : **Mairie de Val-de-Bonnieure – 2 place Arsène ROUDY Saint-Angeau (temporairement délocalisée au 10 rue des Mosellans Saint-Amant-de-Bonnieure) 16230 VAL-DE-BONNIEURE**

Tél. : 05.45.39.21.45 Mail. : mairie@valdebonnieure.fr site internet de la mairie : www.valdebonnieure.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h ou sur rendez-vous.

**L'Adjoint au Maire en charge des écoles,
Jean-Yves MORELLEC**